

CSS – Conseil supérieur de la statistique

Réunion du 24 avril 2018

Compte rendu

Version 1.0

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la précédente réunion (21 mars 2017)
3. Suivi de l'avis 2017 du CSS
4. Études et statistiques marquantes
5. Programme statistique 2018-2020
6. Avis du CSS
7. Divers

Accueil et introduction

Le Président, M. Fernand Weides, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil supérieur de la statistique (CSS).

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du compte rendu de la précédente réunion (21 mars 2017)

Le procès-verbal de la réunion précédente, qui a tenu compte des remarques formulées par les membres du CSS, est formellement approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Suivi de l'avis 2017 du CSS

Monsieur John Haas, Directeur adjoint du STATEC, prend la parole pour passer en revue les actions menées par le STATEC en rapport avec l'avis 2017 du CSS.

La production des comptes trimestriels dans des délais bientôt raccourcis est un défi pour le STATEC. À ce jour, ces comptes sont publiés à t+85 jours, grâce à une dérogation accordée au Luxembourg. Cependant, cette dérogation prendra fin au 1^{er} janvier 2020, et le délai entre la fin de la période de référence et la publication passera de 85 jours à seulement 60. Cela impliquera une réduction importante des données de base disponibles, en l'occurrence les chiffres de la Commission de surveillance du secteur financier portant sur les banques, tout comme la couverture du chiffre d'affaires. Il faudra dès lors abandonner l'approche actuelle, fondée exclusivement sur des données réelles. La solution proposée à Eurostat consiste à utiliser une estimation pour les données manquantes, et de transmettre des comptes trimestriels à Eurostat à t+60 jours avec les mentions « provisoire » et « à usage interne ». Cette version ne serait cependant pas publiée au niveau national, en raison de soucis de qualité. John Haas rappelle que la contribution des comptes luxembourgeois à ceux de toute l'Union Européenne est pour ainsi dire négligeable, ce qui dédramatise le problème de qualité au niveau européen.

Les données administratives intéressent le STATEC au plus haut point, et il faut veiller à ce que les délais de livraison ne se rallongent pas. En effet, des retards trop importants peuvent contraindre l'institut à lancer des enquêtes qui n'étaient pas prévues, afin que soient honorés les engagements de ponctualité vis-à-vis d'Eurostat. Pour que les échanges de données administratives soient munis d'un cadre, le STATEC vise l'écriture de conventions avec les administrations partenaires que sont, pour l'instant, l'Inspection générale de la sécurité sociale, le Ministère de l'éducation nationale et l'Administration des contributions directes. Suite à une question de M. Schartz, John Haas explique que ces conventions décriraient les modalités de collaboration et les données à échanger. Bien évidemment, les données reçues seraient uniquement à usage du STATEC.

Les prévisions établies par le STATEC, et leur mode de production, ont été évalués par des experts indépendants, en réponse à une demande du Conseil national des finances publiques. Le Pr Marcellino de l'Université Bocconi (Milan) a conduit cet audit. Les propriétés économétriques des équations du modèle MODUX ont été examinées. L'évaluation a conduit à une bonne appréciation pour MODUX : en effet, les prévisions sont jugées fiables à court terme. Les axes d'amélioration proposés comportent une confrontation avec les prévisions effectuées par la Banque centrale du Luxembourg, et un développement d'une version trimestrielle.

Le STATEC a par ailleurs contribué à la mesure de l'impact social de grandes réformes, à travers des collaborations avec des organismes spécialisés en micro-simulation. John Haas cite le projet EUROMOD, conduit par le *Luxembourg Institute of socio-economic research* (LISER) pour le Grand-Duché. Ce projet cherche à étudier l'impact des réformes fiscales sur le revenu des ménages, via l'exploitation de micro-données. L'apport du STATEC a consisté en la livraison de micro-données anonymisées issues de l'enquête EU-SILC (*Survey on Income and Living Conditions*). Comme le souligne Jérôme Hury, chef de la division Statistiques Sociales en charge de cette enquête, l'imminence de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données a incité le STATEC à une grande prudence dans le choix des variables à transmettre.

Une nouvelle enquête sur la satisfaction des utilisateurs de la statistique publique est en cours de réalisation. Pour rappel, l'édition 2015 avait donné des résultats très encourageants pour le STATEC.

L'avis 2017 du CSS évoquait également la refonte des comptes nationaux, une éventuelle cellule dédiée aux grandes entreprises, et enfin les efforts à faire en matière de sécurité de l'information.

John Haas explique que ces trois sujets ont grandi pour devenir les trois projets-phares du STATEC, et qu'il reviendra dessus en détail dans la partie de la réunion consacrée au programme statistique 2018-2020.

Le Président Weides lance une séance de questions-réponses, en annonçant qu'il aimerait relever quelques points marquants dans le rapport d'activité du STATEC. Il déplore à cette occasion que ce texte lui soit parvenu seulement à la veille de la réunion, rendant plus difficile une lecture approfondie. M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC, s'en excuse et explique qu'il aurait préféré envoyer le rapport « Grand Public », nettement plus agréable à la lecture. Celui-ci n'ayant pas été prêt à temps, c'est le document destiné au Ministère de l'Économie qui a finalement été transmis. Les membres du CSS recevront les deux versions du rapport d'activité.

M. Weides confirme que le rapport à l'intention du Ministère est austère, et note au passage le déplacement de la rubrique « Services Généraux » vers la fin du document. Il a perçu ensuite un certain nombre de regrets, notamment le manque de personnel permanent pour faire face aux exigences croissantes d'Eurostat. Il a relevé que le STATEC, pour y remédier, engage des experts externes et M. Weides se demande si c'est là une tendance croissante. Le Directeur constate d'un côté que le Gouvernement fait un effort louable pour doter l'institut d'employés et fonctionnaires supplémentaires, et qu'il existe même la possibilité de recruter du personnel étranger. Mais d'un autre côté, certains postes sont difficiles à pourvoir, ce qui impose parfois un recours à des experts externes. Il faut aussi garder à l'esprit que l'effectif permanent a considérablement crû en chiffre absolu ces dernières années ; le nouveau personnel a besoin d'un peu de temps pour trouver ses marques et devenir opérationnel à 100%.

Pour le Président du Conseil supérieur de la statistique, un effort très notable a été fait dans le domaine de la communication, que ce soit en termes de contenu ou de présentation. L'introduction des infographies est saluée. En revanche, M. Weides regrette que les photos disparaissent de l'organigramme.

Au sujet de la nouvelle asbl STATEC *Research*, M. Weides demande des précisions. M. Allegrezza explique qu'avant 2017, les chercheurs rattachés à l'institut évoluaient dans un Groupement d'intérêt économique appelé ANEC (Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance). Ce groupement avait été créé par le STATEC et l'ILNAS (Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services), et était par le passé un environnement adapté à la conclusion de contrats de recherche. Aujourd'hui, le Groupement d'intérêt économique ne serait plus autorisé à soumettre des projets de recherche au FNR (Fonds national de la recherche). Afin de garder cette possibilité et éventuellement bénéficier d'un financement partiel par le FNR, l'ANEC change de statut et de nom et devient l'association sans but lucratif STATEC *Research*. La création de l'association a été approuvée officiellement par le Gouvernement, et les contrats ont été transférés vers la nouvelle structure juridique.

Dans la rubrique « Budget » du rapport d'activité, M. Weides voit les recettes chuter, alors que les dépenses augmentent. Sur les recettes, l'explication est relativement simple : elles trouvent leur origine dans la vente des publications imprimées ou dans le cofinancement par Eurostat. Or les publications papier se vendent de moins en moins à l'ère de la digitalisation ; en effet, toutes les publications sont téléchargeables gratuitement sur le portail des statistiques. Le cofinancement par Eurostat peut, quant à lui, baisser d'une année à l'autre. De toutes manières, l'argent du

cofinancement passe directement à la Trésorerie de l'État. Du côté des dépenses, il est vrai qu'elles augmentent, mais c'est toujours pour de bonnes raisons. Il n'est pas toujours aisé d'expliquer ces bonnes raisons à l'Inspection générale des finances, mais le mandat européen attaché à un grand nombre d'enquêtes et travaux du STATEC est tout de même un argument de poids pour justifier les dépenses. M. Francis Schartz pose la question de l'existence d'une gestion séparée à M. Allegrezza. La réponse est négative, car pour l'institut, ce type de gestion apporterait plus de travail que de bénéfice.

M. Germain Stammet de la Banque centrale du Luxembourg manifeste de l'intérêt pour le « *Confidential non-public GDP estimate* ». MM. Allegrezza et Haas lui déconseillent de l'utiliser. D'une part, il n'est pas destiné à la publication en raison de problèmes de qualité ; d'autre part, les amplitudes des révisions seraient trop importantes.

4. Études et statistiques marquantes

M. Allegrezza propose un aperçu du projet PIBien-Être. Adopté en 2014 par le Conseil Économique et Social et repris par le STATEC, cette approche cherche à s'affranchir du consensus selon lequel l'état économique et social d'un pays se lit sur le produit intérieur brut et ses composantes. On se tourne alors vers d'autres méthodes de mesure. Pour faire réfléchir sur la santé économique du pays, il est très intéressant de se pencher, pour une fois, non pas sur le mirobolant PIB par habitant, mais sur le revenu national brut par habitant. Il se trouve qu'il stagne depuis 15 ans, un fait très largement ignoré au Grand-Duché.

Les chercheurs du STATEC ont réfléchi à une manière de mesurer et quantifier le bien-être d'une population. À cette fin, ils ont construit 63 indicateurs répartis en 11 dimensions telles que le revenu, le logement, la santé, l'éducation, mais aussi les rapports sociaux, l'engagement citoyen, l'environnement et la satisfaction personnelle. Les premiers résultats ont été consignés dans un rapport du STATEC présenté et publié en 2017. On peut se poser la question si les 63 indicateurs ne sont pas trop nombreux. En même temps, la question de la comparabilité au sein de l'Union Européenne se pose. Un travail d'harmonisation semble indispensable. Enfin, la pertinence des données est d'autant plus fragile que les données sont anciennes.

La première question porte sur la définition du revenu national brut. Il est égal au produit intérieur brut, diminué des revenus qui partent à l'étranger et aussi de la contribution des frontaliers. Le revenu national brut représente environ 65% du PIB.

M. Schartz lance l'idée de créer un groupe de travail pour discuter des indicateurs à garder. Le Directeur du STATEC est réticent, au regard du temps qu'il a déjà fallu pour arriver au premier rapport. En plus, il craint que le choix des indicateurs finalement retenus ne puisse être interprété comme une orientation politique. Cela dit, il faut encore communiquer sur le PIBien-Être, et en particulier informer le public que la version actuelle souffre de certains défauts et est donc à manier avec prudence. M. Weides suggère qu'il y ait une trace de cette discussion dans l'avis 2018 du CSS.

M. Francis Kaell aimerait connaître la raison pour laquelle le revenu national brut par habitant n'est pas pris en considération dans ce pays. L'est-il dans d'autres pays ? Pour M. Allegrezza, il y a un déficit de pédagogie autour de ce rapport qui gagnerait à être mieux connu. M. Haas ajoute que dans

la plupart des autres pays, on ne le regarde pas non plus, mais pour une meilleure raison : il se confond plus ou moins avec le PIB par habitant. En effet, le produit intérieur et le revenu national sont très proches dans un pays « normal ». En revanche, en Norvège et en Suisse, cela aurait du sens de s’y intéresser, parce que le revenu national de ces pays est bien supérieur à leur PIB. Vu l’intérêt du CSS pour le revenu national brut, Serge Allegrezza encourage le Conseil à appeler dans son avis à une plus forte exposition publique du revenu national brut. Ce chiffre est calculé annuellement et trimestriellement par la division des statistiques macroéconomiques du STATEC.

Après cette première présentation, M. Jérôme Hury enchaîne sur les projections macroéconomiques et démographiques de long terme (2017-2060). C’est la première fois que le STATEC croise les projections démographiques avec des modèles macroéconomiques. Ainsi, on a utilisé non seulement des modèles démographiques, mais aussi des hypothèses macroéconomiques pour prédire le solde migratoire et la population résidente. Des projections sont proposées à l’horizon 2030 et 2060. Pour l’horizon à très long terme, quatre scénarios ont été envisagés. Ils se distinguent par l’hypothèse faite sur la croissance annuelle du PIB, supposée fixe au cours du temps : 0%, 1,5%, 3%, 4,5%. Avec la croissance nulle, on aboutit à un solde migratoire annuel de +3 500 personnes ; avec une croissance forte de 4,5% par an, ce solde annuel monte à +16 100 personnes. Dans tous les cas de figure, la population résidente dépasse le million avant 2060. On observerait en parallèle une croissance continue du nombre de frontaliers. Le rapport sur ce sujet, publié en 2017, est richement illustré (tableaux, graphiques, mais aussi infographies).

M. Weides félicite le STATEC pour cette initiative intéressante, et trouverait normal que ce travail soit mentionné lors de la déclaration sur l’état de la Nation, dont il se trouve qu’elle est concomitante de la réunion du Conseil.

5. Programme statistique 2018-2020

M. Haas reprend la parole. Il signale au CSS que le système statistique luxembourgeois aura désormais un programme de travail étalé sur une période de trois ans. Une première ébauche de ce programme a été réalisée par le STATEC, suite à une collecte des programmes chez les entités qui constituent le système statistique national. Des contributions importantes du Service d’économie rurale, du Ministère de la Santé et de l’Inspection générale de la sécurité sociale sont à saluer.

Un tel programme existe aussi au STATEC, avec la même approche triennale. Pour chaque division du STATEC, les projets ont en outre été classés par priorité. Cela facilite l’attribution des ressources informatiques, hélas trop limitées pour soutenir intégralement tous les projets en cours au STATEC.

Ensuite, l’institut s’est muni de 4 principes de travail :

- produire et analyser sont deux activités inséparables,
- assurer la qualité avant la vitesse et la quantité,
- communiquer clairement pour tous,
- innover continuellement.

Le principe de communication vise à délivrer, pour tous les types d’utilisateurs, des messages qui leur parlent. Il ne s’agit pas de niveler vers le bas, mais d’anticiper les attentes diverses et variées du

public par rapport à un fait statistique que le STATEC voudrait raconter. Dans le secteur de l'innovation, on pense évidemment au *Big Data*. Le projet d'exploitation des *Scanner Data* pour les indices des prix est déjà très avancé ; on envisage aussi une collaboration avec POST autour de la mesure de grandeurs liées au tourisme, via la mobilophonie.

L'organigramme du STATEC s'est enrichi d'une nouvelle division transversale appelée « Gouvernance et Coordination ». Elle permet de rendre visible des fonctions qui irriguent toutes les divisions, et qui n'étaient jusque-là pas visibles sur le plan d'organisation de l'institut. On y trouve par exemple le responsable de la sécurité du système d'information, ou encore divers délégués : qualité, formation, protection des données.

Comme annoncé, M. Haas revient sur les trois projets-phares déjà brièvement évoqués lors du passage en revue de l'avis 2017.

La refonte de fond en comble des comptes nationaux (NATNG pour *National Accounts, The Next Generation*) est le premier de ces projets. Il s'échelonne jusqu'en 2023, et vise à refaire l'infrastructure informatique, devenue désuète. En 2018, il est prévu de

- créer une plateforme de réception et de stockage des données source,
- modéliser des processus de compilation sur base des concepts de l'architecture d'entreprise et du *Business Process Model and Notation*,
- se renseigner sur les bonnes pratiques dans d'autres instituts de statistique de l'UE,
- faire un appel d'offres pour les missions à externaliser.

Le deuxième projet est appelé « *Large Case Unit* ». Il consiste à rassembler toutes les informations statistiques sur les entités ayant une influence non négligeable sur l'économie nationale, ceci afin de lancer des *early warnings* lorsqu'une restructuration est détectée, de travailler sur la cohérence et d'éliminer les doubles comptages. Un *Mission Statement* rédigé par la *Task Force* « *Large Case Unit* » a été présenté et validé au Comité de direction. La personne destinée à travailler à 100% sur ces problématiques a été recrutée, et affectée à la division transversale « Gouvernance et Coordination ». Elle dispose d'une solide expérience en comptabilité des entreprises. Afin de s'assurer de la collaboration des grandes entreprises, il faut maintenant tisser un réseau, parfois avec des personnes qui ne travaillent pas au Luxembourg, et aussi avec les organismes nationaux qui font un travail similaire, comme la Banque centrale du Luxembourg.

M. Haas prie M. Marc Pauly, délégué à la protection des données du STATEC, de présenter le dernier projet-phare au Conseil. Il traite de sécurité de l'information et de protection des données personnelles. On peut y voir deux volets, très largement imbriqués : la préparation du STATEC à un audit majeur dans le cadre du programme *IT Security* du système statistique européen (audit prévu pour 2019), et la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Des recrutements sont en cours, tout comme des consultations avec deux firmes spécialisées en sécurité de l'information. Un programme de travail couvrant les deux volets a déjà été mis au point et validé par le Comité de direction. Eurostat a décidé de cofinancer ce projet d'envergure. Le STATEC dispose depuis janvier 2018 d'un responsable de la sécurité du système d'information.

D'autres grands projets existent au sein de l'institut. M. Haas évoque tout d'abord le changement d'image, piloté par l'unité « Communication » avec l'appui de l'agence *Medienfabrik*. Cette campagne progressive a commencé avec l'adoption d'un nouveau logo et d'un nouveau visuel (polices de caractères, couleurs, habillage des documents). Les publications migreront progressivement vers ce nouveau design. Le point d'orgue de cette campagne *crescendo* sera la mise en service du nouveau portail des statistiques, d'une part conforme à la nouvelle charte graphique, et d'autre part muni d'un nouvel environnement pour afficher tableaux et graphiques. Le nouveau portail est attendu pour l'automne 2019. Enfin, le Recensement de la Population de 2021 est déjà sur les rails. Les travaux préparatoires actuels cherchent à rassembler du soutien autour de la volonté double de recourir à des données administratives (le Centre des technologies de l'information de l'État et l'Inspection générale de la sécurité sociale étant les partenaires pressentis) et de doper la participation via Internet. Les questionnaires papier seront encore proposés, mais tout sera fait pour inciter la population à rejoindre le recensement en ligne. Une note à l'attention du Gouvernement sera bientôt envoyée par le Directeur du STATEC.

6. Avis du CSS

En vue de la rédaction de l'avis 2018 du Conseil, le Président reprend brièvement certains points abordés au cours de la réunion, et invite les membres du Conseil à proposer des sujets supplémentaires.

M. Weides encourage la poursuite des projets lancés, et rappelle l'importance de finaliser ceux qui sont censés être clôturés en 2018. Il salue la flexibilité offerte par la nouvelle association sans but lucratif STATEC *Research*, et recommande de communiquer davantage sur ce sujet. Il loue les efforts très visibles au niveau des publications du STATEC. Il soutient l'idée de création d'un groupe technique sur le PIBien-Être, et enfin apporte son soutien aux quatre principes de travail exposés dans la partie précédente.

M. Allegrezza mentionne en premier lieu les trois projets-phares : comptes nationaux, cellule « grandes entreprises », sécurité de l'information. Le recensement de la population 2021, avec sa double ambition de s'appuyer sur des registres et de recourir massivement à Internet, est également un projet d'envergure. Pour faire mûrir le PIBien-Être, il juge nécessaire d'en discuter au sein du Conseil économique et social et du Conseil supérieur pour un développement durable. Le revenu national brut devrait bénéficier d'une meilleure visibilité par rapport au produit intérieur brut. Pour conclure, il verrait d'un bon œil que les collègues de STATEC *Research* lancent un chantier sur la productivité dans les entreprises du Luxembourg.

M. Stammet paraphrase le deuxième principe de travail du STATEC en plaçant la qualité non seulement devant la vitesse, mais aussi devant le détail, et ce particulièrement dans un pays de petite taille. Selon lui, les organisations internationales à l'origine d'un grand nombre de demandes de statistiques doivent comprendre qu'on ne peut pas espérer conserver la qualité en faisant tendre la durée de production vers zéro.

7. Divers

Aucune intervention à signaler.

Conclusion

Le Président Weides remercie les participants à cette réunion du Conseil supérieur de la statistique et lève la séance.

Les comptes rendus et les présentations Powerpoint des précédentes réunions sont disponibles ici :

<http://www.statistiques.public.lu/fr/acteurs/statec/organisation/css/index.html>

Liste de présences

Organisation	Nom	Fonction
Conseil de presse	WEIDES Fernand	Président
Université de Luxembourg	BERTINELLI Luisito	Membre suppléant
Chambre de commerce	CHATELAIN Christel	Membre effectif
Conseil supérieur pour un développement durable	SCHARTZ Francis	Membre effectif
Service information et presse	KAELL Francis	Membre suppléant
Chambre des métiers	MAROLDT Philippe	Membre suppléant
Banque centrale du Luxembourg	STAMMET Germain	Observateur
STATEC	ALLEGREZZA Serge	Membre effectif
STATEC	HAAS John	Membre suppléant
STATEC	HURY Jérôme	Observateur
STATEC	KRIPPES René	Observateur
STATEC	DIMARIA Charles-Henri	Observateur
STATEC	PAULY Marc	Secrétaire
Chambre des salariés		
Chambre d'agriculture		
Chambre des fonctionnaires et employés publics		